

BIA

GROUPE

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Période couverte par notre communication sur le progrès : avril 2020 - avril 2021

TABLE DES MATIERES

1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU	3
2. ACTIONS MENEES EN 2020	4
a. Droits de l’homme.....	4
b. Travail.....	5
c. Environnement.....	6
d. Lutte contre la corruption	6
3. MESURE DES RESULTATS.....	7

1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

01/04/2021

A nos parties prenantes :

Nous nous sommes engagés auprès du Pacte Mondial des Nations Unies il y a 2 ans. Menant une politique RSE depuis plusieurs années, nous avons fait le choix de rejoindre cette initiative pour donner encore plus de sens à celle-ci. A travers la promotion de l'égalité des chances, la limitation de notre empreinte carbone ou encore notre démarche d'achats responsables, nous souhaitons nous inscrire durablement dans cet écosystème inclusif et collaboratif.

Je suis donc heureux de confirmer que BIA Groupe réitère son soutien envers les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Pacte mondial et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Jonathan Saïman,

Président

2. ACTIONS MENEES EN 2020

BIA Groupe a engagé tout au long de l'année 2020 des actions en accord avec notre politique RSE et les principes d'UN Global Compact. Tout d'abord, comme annoncé l'année dernière, une page RSE dédiée a été créée sur nos sites internet afin de valoriser les démarches entreprises. En effet, la RSE faisant partie de notre ADN, nous souhaitons y consacrer une section détaillée.

Nous avons obtenu une nouvelle note EcoVadis de 64/100, de 3 points supérieure à l'année précédente. Nous avons principalement progressé sur la partie « Ethique ». Notre politique en matière de sécurité de l'information, notre politique sur la corruption, et notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies sont les principales actions qui ont permis cette amélioration.

Nous avons assisté au salon pro-durable pour suivre des ateliers et s'inspirer d'entreprises ayant des exemples inspirants de politiques RSE et d'entrepreneuriat.

Enfin, dans un objectif d'inclusion de nos salariés dans notre démarche RSE, nous avons élaboré et diffusé auprès de nos collaborateurs un questionnaire sur ces thématiques. Nous souhaitons connaître leurs suggestions quant aux bonnes pratiques qu'ils ont pu observer et ce qu'ils pensent applicable à leur niveau dans leur quotidien professionnel. Nous avons pu ainsi récolter de bonnes idées. L'un des souhaits émis a été de créer de nouveaux supports de communication, notamment des manuels de bonnes pratiques. 2021 nous permettra de mettre en pratique ces idées.



a. Droits de l'homme

Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme

Principe 2 Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

BIA Groupe a agi en faveur des droits de l'homme de la manière suivante :

- Nous améliorons constamment l'aménagement de l'espace de travail pour assurer le bien-être au quotidien de nos collaborateurs (réorganisation du positionnement des bureaux, doubles écrans, sièges ergonomiques et bureaux à hauteur adaptable).
- BIA Groupe a mis à jour l'accord de télétravail occasionnel pour que chaque collaborateur puisse travailler en toute sérénité depuis son domicile, puisque cette méthode de travail a été très largement utilisée cette année en raison de la crise sanitaire. Il inclut notamment un volet sur la prévention des risques (droit à la déconnexion, risque d'isolement...).
- En 2020, nous avons développé un plan d'actions spécial Covid afin de maintenir un environnement de travail serein malgré la crise sanitaire. Pour cela, nous avons adapté l'organisation interne (travail à distance, développement d'outils digitaux, réorganisation des événements en visioconférence...), et créé un protocole sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, panneaux de protection entre les bureaux...).
- Un manuel pour mieux travailler face à son écran a été conçu en collaboration avec la médecine du travail. Il détaille les bonnes habitudes à prendre, comment s'organiser en

télétravail pour séparer sa vie professionnelle et personnelle, quelle posture adopter pour éviter toute douleur musculaire et ménager sa vue...

- Nous avons changé de couverture de santé complémentaire obligatoire et contrat de prévoyance entreprise pour proposer une meilleure offre aux salariés.
- Concernant la confidentialité des données et la gestion des données personnelles de nos clients, collaborateurs et candidats, nous sommes en conformité avec les règles de la RGPD. Elles sont consultables sur nos sites internet.
- En 2020, nous avons donné 10 266 € à des associations d'utilité publique.



b. Travail

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

BIA Groupe a agi en faveur des normes internationales du travail de la manière suivante :

- En termes de rémunération salariale, nous nous basons sur les grilles de salaire de Syntec, qui impose de plus un salaire minimum.
- Notre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de 84/100 sur l'année 2020.
- Pour assurer l'évolution professionnelle de nos collaborateurs, nous organisons tout au long de l'année des sessions formation, une dizaine par an. En raison du contexte sanitaire, des événements digitaux ont été organisés afin de poursuivre les formations en 2020 et garder un lien social avec les collaborateurs.
- Chaque collaborateur a un double suivi de la part des ressources humaines et d'un commercial désigné afin de lui permettre un suivi privilégié.
- Nous sommes fiers de compter une part importante (40 %) de nationalités étrangères dans nos effectifs.
- 100% de nos recrutements sont des CDI.



c. Environnement

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

BIA Groupe a agi en faveur de l'environnement de la manière suivante :

- Nous demandons aux collaborateurs d'éteindre leur ordinateur chaque soir car cela permet un gain d'énergie de 30 % et permet également de faire les mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci. Les collaborateurs sont d'ailleurs équipés d'ordinateurs portables et non d'ordinateurs fixes, car ils dépensent 60% d'énergies en moins.
- En raison de la crise sanitaire et de la fermeture de nos locaux pendant plusieurs mois, notre consommation d'électricité a baissé significativement.
- En matière de matériel au sein de nos locaux, nous maintenons la politique mise en place depuis plusieurs années : nous utilisons des tasses et verres afin de supprimer l'usage des gobelets en plastique. Nous avons des assiettes et couverts lavables afin de réduire l'usage du plastique. De ce fait, nous avons également une machine à laver que nous utilisons en mode économique. Nous disposons également d'une machine à café qui moule les grains et ne nécessite donc aucune capsule. De plus, BIA Groupe achète des grands sacs de grains de 1 à 5kg afin de limiter ses déchets.
- Nous avons paramétré nos outils digitaux et informatiques pour que la corbeille, les spams ou courriers indésirables soient supprimés automatiquement au bout de 30 jours.



d. Lutte contre la corruption

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

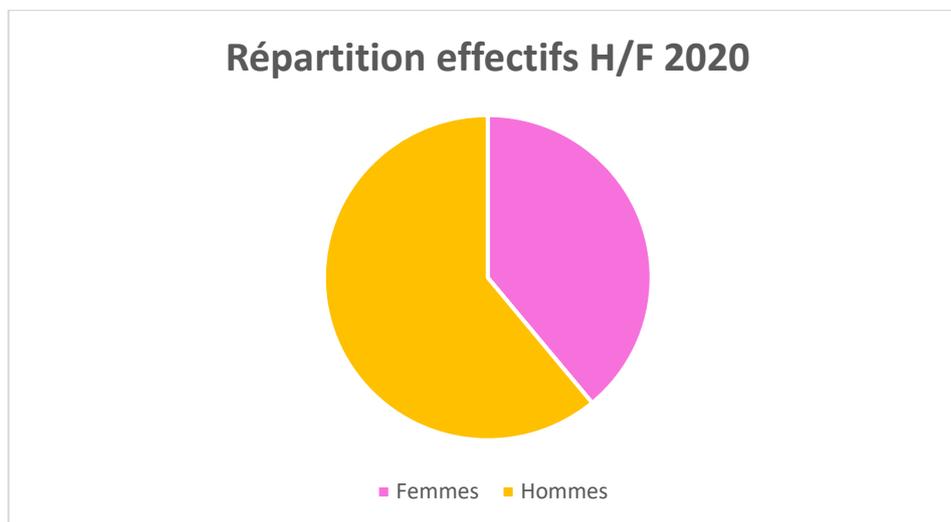
BIA Groupe a agi en faveur de la lutte contre la corruption de la manière suivante :

- Via nos contrats cadre, nos lettres de déontologie et nos contrats fournisseurs, nous agissons contre la corruption. Lorsque nous initiions de nouvelles relations professionnelles, nous nous informons des bonnes pratiques de nos futurs partenaires et du partage de valeurs communes.
- Dans le cadre de la loi sapin 2, nous avons sensibilisé nos managers pour lutter contre la corruption. Nous avons également établi des procédures de vérification de l'intégrité de nos parties prenantes, cartographié les risques de corruption, rédigé un code de conduite et un dispositif d'alerte éthique.
- Nous avons obtenu début 2020 le « label fournisseur Progivis », prouvant la conformité de notre dossier légal.

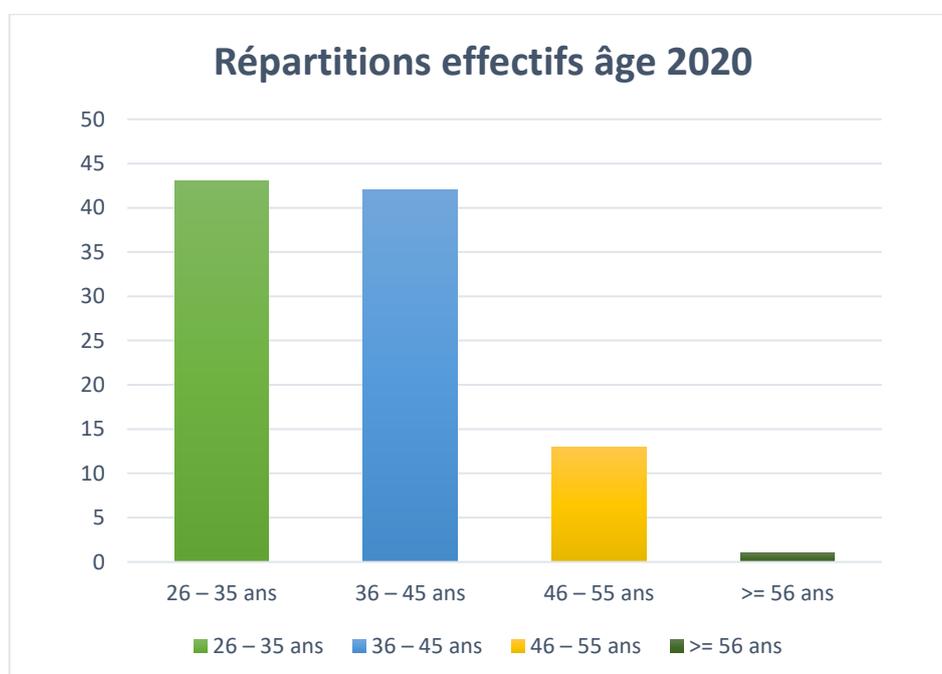
3. MESURE DES RESULTATS

BIA Groupe a mesuré les résultats de ses actions en 2020 avec les données suivantes :

- 0 accident du travail en 2020.
- 0 incident relatif aux droits de l'homme depuis la création de l'entreprise.
- 100 % des salariés de BIA Groupe ont pu bénéficier du télétravail occasionnel pendant la période de crise du Covid-19. Cela a permis d'assurer leur sécurité au travail.



Nous avons réduit l'écart entre la proportion femmes/hommes. Nous comptons 9% de femmes en plus en 2020 qu'en 2019. C'est en partie grâce à la promotion de la cooptation.



En 2020, les écarts entre les différentes tranches d'âge de la pyramide des âges ont à nouveau été réduits par rapport aux années précédentes. C'est la résultante des efforts pour maintenir l'emploi des seniors et le partage des connaissances.